

0640212H  
ACADEMIE DE BORDEAUX  
COLLEGE MARRACQ  
1 RUE DES MONTAGNARDS  
64100 BAYONNE  
Tel : 0559632965

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Eligibilité au Forfait Mobilités Durables.

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 29

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/10/2020

Réuni le : 09/11/2020

Sous la présidence de : Philippe Bousquet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- décret n°2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du Forfait Mobilités Durables

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve l'éligibilité des personnels du collège au Forfait Mobilités Durables**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

FMD Mobilités Durables: sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve l'éligibilité des personnels du collège Marracq au Forfait Mobilités Durables, conformément aux dispositions du décret n°2020-543 du 9 mai 2020 et de l'annexe FMD de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0